Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 12

Rubrik: Revue des journaux forestiers étrangers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des eaux pluviales et de fusion des neiges. Ce facteur, il est vrai, n'a pas encore été l'objet de recherches exactes. Toutefois, on peut admettre comme étant hors de doute, que, contrairement à ce qui se passe en plaine, les forêts de montagne relèvent le niveau de la nappe souterraine, ainsi que le débit et la régularité des sources et des cours d'eau. Plus la déclivité est forte, plus la nature du sol et de sa couverture sont réfractaires à la pénétration de l'eau, plus grande est aussi la quantité de celle-ci qui s'écoule par ruissellement. La forêt bien traitée avec son terreau humeux et meuble, sa couverture de mousses et de feuilles mortes, absorbe comme une éponge l'eau qui s'écoulerait sur une surface nue ou revêtue seulement d'un gazon court. En côte le sol boisé s'imbibe donc plus complètement que le sol nu. C'est le cas tout particulièrement dans la haute montagne où les chutes d'eau, plus fréquentes et plus abondantes qu'ailleurs, sont interceptées en quantités moins grandes par le feuillage des arbres; la période d'activité végétale étant plus courte, leur consommation se trouve aussi réduite.

M. Ebermayer reconnaît également sans réserve l'action bienfaisante que la forêt exerce en s'opposant au ravinement et à la naissance des torrents, en réduisant le charriage des rivières, et en diminuant les probabilités d'inondation.

L'aperçu qui vient d'être donné ne signale qu'une partie des résultats importants acquis par l'auteur. Pour le surplus on ne peut faire mieux qu'en renvoyant le lecteur à l'auteur lui-même; son œuvre qui abonde en enseignements relatifs tant à la sylviculture qu'à la politique forestière, est d'un haut intérêt pour le forestier de la plaine aussi bien que pour celui des hautes régions. On ne pouvait faire moins que de lui consacrer ici un peu de place. *F. F.*

Revue des journaux forestiers étrangers.

Revue des Eaux et Forêts. N° 21.

Utilisation industrielle des produits d'une coupe de taillis sous futaie. — Forêts et montagnes. — Famine tropicale, plaidoyer pour la conservation des forêts. — Un parasite universel. — Œuvre chinoise. — Chronique. — Mutations. — M. Alph. Mathey étudie d'abord en détail l'utilisation des produits du taillis — charbon, produits chimiques divers et gaz — puis il passe aux bois de service, c'est-à-dire à la futaie, et conclut en disant:

„Faites des arbres gros et longs, l'avenir est à eux. Et pour cela, n'hésitez pas à allonger les révolutions de vos forêts. Il y aura toujours, soyez-en sûrs, entre les jeunes et les vieux taillis, la même différence qu'entre une jeune fille pauvre et une jeune fille riche. La première, malgré son esprit et sa beauté, ne trouvera pas toujours mari; la seconde, au contraire, n'aura que l'embarras du choix parmi les nombreux soupirants que sa dot attire et fascine."

— M. Guinier, dans *„Forêts et Montagnes"* écrit un plaidoyer énergique et brillant en faveur de la conservation des forêts en montagne.

Voici sa conclusion: „Suivant leurs habitudes, leurs traditions séculaires et leurs préjugés, les populations conservent ou détruisent les forêts.

Il ne faut pas un grand effort d'esprit pour classer les peuples, par une large synthèse, en deux catégories:

Les peuples qui aiment les arbres et les forêts, qui conservent ces dernières ou les élèvent en leur vouant parfois une sorte de culte.

Et les peuples qui n'éprouvent aucun attrait pour l'arbre, qui considèrent la forêt comme un obstacle, presque une ennemie, qui la laissent dépérir par incurie ou qui la détruisent systématiquement.

Les premiers, ceux qui aiment la forêt, sont laborieux et prévoyants. En raison de leurs mœurs et de leurs traditions, ils conservent et accroissent le capital, quelle que soit sa forme, qui constitue le matériel de leur civilisation. Ce sont les peuples en progrès, et généralement c'est le Nord qu'ils habitent. Les peuples qui n'aiment ni la forêt ni l'arbre sont en général routiniers et peu laborieux; ils laissent les abus séculaires perpétrer lentement leur œuvre de désagrégation; par le fait seul qu'ils ne sont pas en progrès, ils se trouvent en retard des autres nations, mieux avisées. Quant aux peuples qui détruisent, leur décadence est accusée depuis longtemps: leur disparition, au moins en tant que nation, est souvent proche. Si le soin que les peuples prennent de leurs forêts est, pour ainsi dire, le thermomètre de leur prospérité et de leur progrès, ce n'est donc pas seulement parce que ces peuples jouissent du bénéfice que donnent ces forêts, soit pour la production du bois, soit — et surtout — pour les avantages indirects — abri, protection, régime des pluies, etc. C'est qu'on peut juger ainsi de leurs mœurs ou de leurs instincts qui les portent à conserver leurs richesses, à les laisser dépérir ou enfin à les détruire."

Même journal. N° 22.

Améliorations pastorales en Franche-Comté. — Nul sursis à l'exécution des jugements. — Convention de chasse. — Routes fruitières dans le grand duché de Luxembourg. — Chronique. — Bulletin du commerce des bois.

— L'excellent travail de M. Cardot sur les *Améliorations pastorales*, ne peut se résumer. Nous en recommandons la lecture et l'étude à tous nos lecteurs qui s'intéressent à cette question.

— Nous sommes d'accord avec M. R. D., lorsqu'il demande qu'on abandonne les plantations d'arbres forestiers le long des routes et qu'on les remplace par des arbres fruitiers. Ces derniers, dans le grand duché de Luxembourg, ont rapporté en 1899 Fr. 46,000, soit Fr. 3.80 par arbre.

— Les prix élevés se maintiennent toujours.

Allgemeine Forst- und Jagdzeitung. N° 11.

Emploi d'un mélange de vitriol et de soude pour combattre le rouge des pins. — Situation forestière en Hongrie. — Le hêtre en sous-étage dans les futaies de pins fortement éclaircies. — Bibliographie. — Correspondances. — Notices.

— M. le Dr. Grundner publie les résultats obtenus par l'emploi d'un mélange de vitriol (70 %) et de soude (30 %) à la dose de 1 Kilo pour 100 litres d'eau, pour empêcher le développement du Hysterium pinastri.

Les expériences, ordonnées par la station de recherches de Brunswick, ont eu lieu dans une forêt de jeunes pins de 3 à 5 ans, provenant de semis.

L'auteur donne la préférence à la solution ci-dessus et place la bouillie bordelaise en second rang.

Forstwissenschaftliches Centralblatt. N° 11.

Accroissement et facteur des classes d'âges dans la détermination de la possibilité. — L'imposition des forêts dans le Grand-duché de Hesse. — Communications. — Bulletin bibliographique. Notices.

Dans le premier article M. *Graner,* Conseiller forestier supérieur, à Stuttgart, propose d'introduire dans la formule bien connue de C. Heyer pour la détermination de la quotité annuelle, l'âge moyen (d) de tous les peuplements à la place du matériel sur pied et du matériel normal. En remplaçant le premier par dz et le second par $\frac{u}{2}z$, il trouve une formule, qui, moins précise, il est vrai, que celle de Heyer, offre par contre l'avantage de la plus grande simplicité.

En désignant l'accroissement annuel réel par z_w, la révolution par u et le terme de transition par a, on obtient la possibilité, soit

$$E = z_w \times \frac{d + a - \frac{u}{2}}{a}.$$

Dans les communications du même numéro, nous trouvons aussi une excellente description du pavillon des Eaux et Forêts de l'exposition universelle de Paris, due à la plume de M. Weber, professeur à l'université de Munich.

Centralblatt für das gesamte Forstwesen. N° 11.

Le Congrès international de sylviculture de 1900 à Paris. — Bulletin bibliographique. — Communications. — Notices. — Personnel.

Nous ne croyons pas devoir laisser passer inaperçu le fait que c'est notre collègue Zeerleder de Berne qui est l'auteur de l'article sur le Congrès de Paris.

Chronique forestière.

Confédération.

Distinction. A l'occasion de son anniversaire, l'Université de Berne a décerné à Monsieur *J. Coaz,* Inspecteur fédéral en chef des forêts, le titre de *Docteur honoris causa,* en raison des grands services qu'il a rendus, durant sa carrière forestière de 50 années, à la sylviculture suisse et notamment en raison de ses travaux de protection contre les avalanches. Les forestiers suisses apportent à cette occasion leurs vives félicitations à leur chef éminent, heureux qu'ils sont de constater que son œuvre, à laquelle la Société des forestiers a rendu un hommage mérité dans sa dernière réunion à Stans, est aussi appréciée en dehors de leurs rangs.

Cantons.

Berne. Mesurage des bois avec ou sans écorce. Nous résumons ci-dessous la réponse que le gouvernement bernois a donnée au